

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 21 novembre 2022

Délibération n° CP-2022-1983

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme d'habitation à loyer modéré (SA d'HLM) Caisse des dépôts et consignations (CDC) Habitat social, d'un lot dans un immeuble en copropriété situé 9-10 et 11 chemin des Plates

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendaël, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Commission permanente du 21 novembre 2022**Délibération n° CP-2022-1983**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vaulx-en-Velin

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme d'habitation à loyer modéré (SA d'HLM) Caisse des dépôts et consignations (CDC) Habitat social, d'un lot dans un immeuble en copropriété situé 9-10 et 11 chemin des Plates

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte de la revente

Par arrêté n° 2022-07-08-R-0579 du 8 juillet 2022, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un lot dans un immeuble en copropriété situé 9-10 et 11 chemin des Plates à Vaulx-en-Velin, en vue de la réalisation d'une nouvelle offre de logement abordable.

Cette propriété est située dans le quartier de Sauveteur-Cervelières qui fait partie des sites d'intérêt national du plan initiative copropriétés. À ce titre, elle fait l'objet d'un suivi opérationnel visant au redressement des copropriétés dégradées et, à terme, à une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) copropriété dégradée.

La Métropole a confié à la SA d'HLM CDC Habitat social, la mission d'assurer le partage temporaire des lots de copropriété dans le but d'aider à améliorer leur fonctionnement et à inciter au vote des travaux.

II - Désignation du bien

Il s'agit :

- du lot n° 20 correspondant à un appartement situé au 1^{er} étage du bâtiment C25, d'une surface utile de 55,76 m², ainsi que les 66/9973 des parties communes attachés à ce lot,
- le tout bâti sur terrain propre cadastré AX 205 et AX 207 d'une superficie totale de 7 480 m², situé 9-10 et 11 chemin des Plates à Vaulx-en-Velin.

III - Conditions de la revente

Ce bien a été acquis pour un montant de 105 000 € dont une commission d'agence de 8 000 € TTC à la charge du vendeur dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat et dans le contexte décrit précédemment, pour le compte de la SA d'HLM CDC Habitat social, en vue de développer une nouvelle offre de logement en accession abordable une fois la copropriété redressée.

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM CDC Habitat social qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, cédé libre de toute occupation, au prix de 105 000 €, admis par la direction de l'immobilier de l'État (DIE), et à lui rembourser les éventuels frais de contentieux et l'ensemble des frais inhérents à cette acquisition.

La SA d'HLM CDC Habitat social aura la jouissance du bien à compter de la date à laquelle la Métropole aura, elle-même, la jouissance dudit bien ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 21 juin 2022, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 105 000 €, à la SA d'HLM CDC Habitat social, d'un appartement formant le lot n° 20, dans un immeuble en copropriété, situé 9-10 et 11 chemin des Plates à Vaulx-en-Velin, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement en accession abordable.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 24 janvier 2022 pour un montant de 40 000 000 € en dépenses et 40 069 000 € en recettes, sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La somme à encaisser ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 458200, pour un montant de 105 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 22 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-291188-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
